

# Charte d'engagement

## Label du Partenaire Responsable

### Préambule

Le Label du Partenaire Responsable vise à promouvoir des pratiques partenariales éthiques, durables et cohérentes entre les parties prenantes engagées dans une démarche de collaboration (sponsoring, soutien, promotion croisée, etc.).

Cette charte d'engagement a pour vocation d'instaurer un cadre moral, déontologique et professionnel dans les comportements, les prises de parole et la communication des personnes labellisées, en ligne comme hors ligne.

Elle n'a pas de valeur contractuelle, mais constitue un engagement volontaire et une référence dans l'évaluation continue du respect des principes fondamentaux du Label.

### Définitions

Personne labellisée : toute personne physique ayant obtenu le Label du Partenaire Responsable, et s'engageant à respecter les principes, valeurs et engagements définis par ce label dans le cadre de ses partenariats et de sa communication publique.

Partenaire Responsable : personne ou entité adoptant une démarche de respect, d'équité et de transparence dans toute collaboration, vis-à-vis des partenaires et du public.

Communication publique : toute forme d'expression (orale, écrite, visuelle) destinée à un public, sur tous types de supports (réseaux sociaux, presse, événements, etc.).

Audience : communauté, public, abonnés ou supporters suivant la personne labellisée et/ou ses partenaires.

Éthique professionnelle : ensemble de comportements attendus reflétant les valeurs d'intégrité, de respect, de loyauté et de professionnalisme.

# Engagements

Je soussigné·e, Victor Crouin m'engage, à partir de ce jour et pour toute la durée de ma labellisation, à respecter les principes suivants :

## 1. RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE

- Adopter les connaissances, compétences et l'état d'esprit d'un partenaire responsable.
- Aligner ma communication avec mes propres valeurs, attentes et contraintes.
- Être ouvert·e à l'amélioration continue et à l'adaptation.

## 2. USAGE RÉFLÉCHI DES MÉDIAS ET RÉSEAUX SOCIAUX

- Me questionner régulièrement sur mon usage personnel et professionnel des médias.
- Adopter une posture respectueuse et inclusive, excluant tout propos haineux, discriminant ou fallacieux.
- Signaler clairement tout contenu sponsorisé, en conformité avec la législation en vigueur.

## 3. RELATION TRANSPARENTE AVEC LES PARTENAIRES

- Informer de manière prioritaire et régulière mes partenaires de mon actualité, de mon projet et de tout changement significatif.
- Mettre en avant mes partenaires actuels de façon équitable, sans dénigrer les précédents ni bloquer de futurs partenariats.
- Transmettre aux partenaires les informations légales ou contractuelles pertinentes pouvant impacter notre collaboration.

## 4. COHÉRENCE ET LOYAUTÉ

- Ne pas m'engager dans des collaborations contradictoires ou incohérentes avec mes engagements précédents ou mes valeurs.
- Ne pas nuire à l'image ou aux intérêts du Label, de ses autres personnes labellisées, ou des partenaires engagés.

## 5. RELATION PROACTIVE AVEC LE LABEL

- Informer dans les plus brefs délais l'Observatoire Sport & Digital de l'activation d'un nouveau compte social pendant la durée de la labellisation.
- Participer à un point annuel de réflexion ou d'évaluation avec le Label, pour assurer la cohérence de mes actions.
- Contacter le Label en cas de doute sur une communication, un partenariat ou une posture publique.

# Renouvellement

La labellisation est renouvelable chaque année sous réserve de la réévaluation des pratiques et de l'engagement de la personne labellisée vis-à-vis des valeurs du Label du Partenaire Responsable. À chaque période de renouvellement, la personne labellisée s'engage à :

- Effectuer une auto-évaluation de sa conformité aux engagements définis dans cette charte.
- Réactualiser ses engagements pour tenir compte des évolutions de ses pratiques, de ses projets et de ses partenariats.
- Participer à un entretien de renouvellement avec le représentant du Label, permettant de faire un point sur l'année écoulée et de valider le renouvellement de la labellisation.

En cas de manquement grave ou de non-renouvellement des pratiques éthiques définies dans la présente charte, le Label du Partenaire Responsable se réserve le droit de refuser le renouvellement de la labellisation pour l'année suivante, après une analyse des faits et un échange avec la personne labellisée.

## Sanctions et évolutions

Le non-respect manifeste et répété de cette charte peut entraîner :

- Un rappel à l'ordre moral de la part du Label ;
- Une suspension temporaire du label ;
- En dernier recours, un retrait définitif du label.

Ces mesures sont toujours précédées d'un dialogue contradictoire entre la personne labellisée et le représentant du Label.

## Signature

Je reconnais avoir lu et compris les engagements de cette charte.

Je m'engage à respecter ses principes dans le cadre de ma labellisation.

Fait à : Toulon Le : 16/04/2025

**Signature de la personne labellisée :**

(Précédé de la mention « Lu et approuvé »)

Lu et approuvé

*Victor Cronin*

Victor Cronin (16 avr. 2025 14:11 GMT+2)

Charte d'engagement

**Pour le Label :**

Nom : Samy Bouclet

Fonction : Dirigeant

Signature

*Samy Bouclet*

Page 3 sur 3